

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 6 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Étaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND.

MM : Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER.

Excusés ayant donné procuration : Mr Didier ANDRIEUX à Mr Pierre LEVEQUE, Mr Jean-Luc PLAINFOSSE à Mr Patrick LAFARGE.

Excusées : Mme Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Transferts de compétences à Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Présentation du rapport d'activité 2017 de CALITOM,
- Echange de terrain sans soulte entre la Commune et Monsieur DELOUME Henri,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Transferts de compétences à Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire de Grand Cognac a décidé la création des compétences suivantes :

- Compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* »,
- « *Contribution au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur le territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires, notamment par la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'immeuble de l'université des eaux de vies de Segonzac* »,
- « *Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)* »,
- « *Lutte contre les fléaux atmosphériques* ».

S'agissant de transferts de compétences, et non d'une harmonisation, ces modifications sont adoptées par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des communes membres (art. L.5211-17 CGCT).

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur ces transferts de compétence qui seront applicables au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal approuve le transfert des compétences à la majorité, 9 pour, 3 abstentions

4 – Présentation du rapport d'activité 2017 de CALITOM

Monsieur Pierre LEVEQUE présente le rapport d'activité de CALITOM pour l'année 2017.

- ❖ Total des déchets 611 kg/Hab. soit +2kg de plus qu'en 2016
 - Déchèteries 325 kg/hab. +0.6% par rapport à 2016
 - Ordures ménagères : 176 kg/hab. - 2.7% par rapport à 2016
 - Sacs Jaunes 71 kg/hab. +5.9% par rapport à 2016
 - Verre 39 kg/hab. +2.6% par rapport à 2016

- ❖ Depuis 2010, les ordures ménagères sont passées de 202 kg/hab. à 176 kg
26 kg de moins par hab. soit en moyenne 1 mois et demi de moins d'ordures par an.

- ❖ Au niveau du Département :
227 321 Tonnes de déchets traités en 2017
57% soit 128 921 Tonnes recyclées ou valorisées
98 400 Tonnes enfouies ou incinérées

33 249 Tonnes de végétaux ont été compostés pour 33 251 T arrivées en déchèterie

- ❖ Pour la commune de CHASSORS : 37,1 Tonnes de verre collectées soit environ 33 kg par habitant

- ❖ Déchèterie de Jarnac :
 - 78 376 Visites
 - 5 198 Tonnes recueillies
 - 79% des dépôts valorisés

Le Conseil municipal approuve le rapport d'activité pour l'année 2017, à l'unanimité des présents, 12 pour.

5 – Echange de terrain sans soulte entre la Commune et Monsieur DELOUME Henri

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à un échange de terrains entre la commune et Monsieur DELOUME Henri afin de permettre à la municipalité d'installer une bâche incendie sur la route de Nanclas.

Ce projet d'utilité publique permettrait de compléter la défense extérieure contre l'incendie pour une quinzaine de maisons.

La valeur des deux parcelles est estimée à 4 280 euros.

Il est donc proposé l'échange sans soulte ci-dessous :

Propriétaire	Parcelle	Adresse	Superficie
Commune de CHASSORS	C 1333	Rue de l'Angle Droit	3 a 32 ca
DELOUME Henri	C 596p	Route de Nanclas	2 a 14 ca

Le Conseil municipal approuve l'échange sans soulte, à l'unanimité des présents, 12 pour.

6 - Informations et questions diverses

- Personnel communal : la période de stage de Charlène CHATER, secrétaire à mi-temps prendra fin au 30 novembre 2018. D'un commun accord, la titularisation n'est pas validée.

- Location de la salle des fêtes : Un règlement intérieur va être élaboré.

- Rentrée scolaire : une nouvelle directrice, Mme BARON, a été nommée. Effectif : 67 élèves.

- Travaux RD 22 : les travaux d'effacement de réseaux finiront vers le 20 septembre ; suivront les travaux de la société AXIONE pour l'installation future de la fibre. Vers mi-novembre commencera l'aménagement de la chaussée par la société COLAS.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.